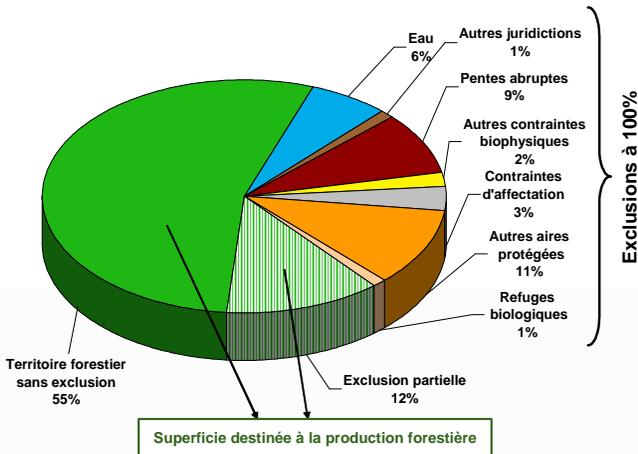


1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Portrait global

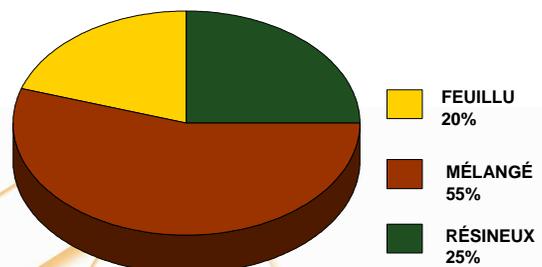
Superficie¹ : 173 658 hectares



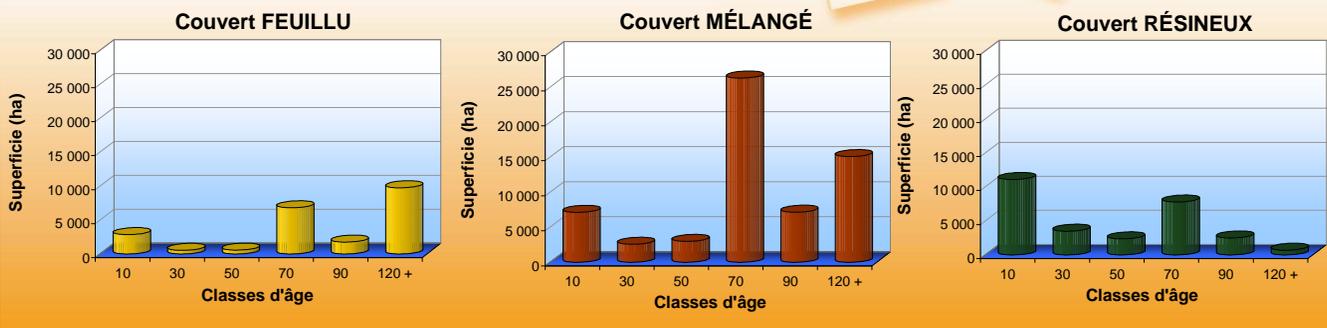
Portrait du territoire destiné à la production forestière

Types de couvert

Superficie² : 111 411 hectares



Types de couvert et classes d'âge



¹ superficie brute sans réduction ² superficie nette après réduction

2 - POSSIBILITÉS FORESTIÈRES (DU 1er AVRIL 2009 AU 31 MARS 2013)

Calcul de possibilité forestière	Possibilité par essence ou groupe d'essences (m ³ /an)									
	Rendement soutenu (150 ans)									
	SEPM ¹	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables ²	Autres feuillus durs	Total
A 2000-2008	115 100	500	900	500	19 700	35 500	41 100	19 700	3 700	236 700
B Forestier en chef 2009-2013	68 000	500	200	0	8 400	25 400	29 600	10 900	1 000	144 000
Variation (B-A)	-47 100	0	-700	-500	-11 300	-10 100	-11 500	-8 800	-2 700	-92 700
Variation (%)	-41%	0%	-78%	-100%	-57%	-28%	-28%	-45%	-73%	-39%
C Forêt Québec 2008-2013	75 000	600	200	0	9 200	30 700	30 000	11 100	900	157 700
Variation (B-C)	-7 000	-100	0	0	-800	-5 300	-400	-200	100	-13 700
Variation (%)	-9,3%	-16,7%	0,0%	-	-8,7%	-17,3%	-1,3%	-1,8%	11,1%	-8,7%

¹ sapin, épinettes, pin gris et mélèze ² érable à sucre et érable rouge

Provenance des volumes	Superficie totale		Récolte maximale annuelle	
	ha	m ³	%	
Bandes riveraines	1 536	2 230	1,5%	
Séparateurs de coupe	1 263	1 900	1,3%	
Pentes fortes (31 à 40 %)	7 860	9 540	6,6%	
Habitats fauniques	0	0	0,0%	
Encadrements visuels	1 900	2 840	2,0%	
Territoires à multiples usages	0	0	0,0%	
Forêts morcelées (peuplements orphelins)	1 434	2 040	1,4%	
DOMF, sites très humides, acérico	7 375	7 850	5,5%	
Sous-total des contraintes	21 368	26 400	18,3%	
Sous-total sans contrainte	90 043	117 600	81,7%	
Total	111 411	144 000	100,0%	



03451

03551

03452

3 - EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour les explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique «Exigences générales».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM, CPEF ¹	1 041
	Jardinages et assainissement	392
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	104
Sans récolte	Préparation de terrain	32
	Plantation, regarni, ensemencement	57
	Dégagement	125
	Éclaircie pré-commerciale	151
	Autres travaux	0

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), coupe avec protection de la haute régénération et des sols (CPHRS), coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM) et coupe finale de la coupe progressive d'ensemencement (CPEF).

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2009 pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

4 - PARTICULARITÉS / COMMENTAIRES

Suite aux annonces des aires protégées décrétées par le gouvernement depuis 2007 et ce, conformément à l'article 35.16 de la Loi sur les forêts, L.R.Q., F- 4.1, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune par intérim, Madame Julie Boulet demandait au Forestier en chef (FEC), le 15 octobre 2008, de revoir les possibilités forestières des UAF concernées.

La révision de cette fiche découle des analyses d'impact sur les possibilités forestières réalisées par le Forestier en chef (FEC). Dans ses analyses, le FEC considère que la diminution de la superficie forestière de l'UAF 031-51, suite à la création de la Réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton (C-62), affecte significativement les possibilités forestières de ce territoire. Notons que 14 589 hectares sont dorénavant exclues du calcul des possibilités. Par conséquent, les graphiques et les tableaux de cette fiche sont ajustés pour tenir compte de cette exclusion.

5 - SIGNATURE

Le calcul de la possibilité forestière de ce territoire a été réalisé et validé selon un processus rigoureux, sous ma supervision et conformément à mes instructions. Les résultats reflètent les faits et les informations portés à ma connaissance. Par conséquent, en vertu des pouvoirs qui me sont confiés par la législation, je détermine la possibilité de ce territoire aux niveaux et conditions des présentes.

Pierre Levac, ing. f., M. Sc.
Forestier en chef
Le 27 avril 2009

